# Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 19/12/1995

La commission a adopté avec quelques amendements le projet de rapport de Mme Miranda DE LAGE (PSE, E) sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen relative au renforcement des relations entre l'Union européenne et le Chili. Le rapporteur se félicite de la communication de la Commission et souscrit à la stratégie exposée dont l'objectif final consiste à établir une association politique et économique entre l'Union et le Chili. Ceci devrait se faire par la négociation d'un accord impliquant un dialogue politique plus intense et le renforcement de la coopération commerciale afin de préparer la libéralisation progressive et mutuelle du commerce. Le dialogue politique devrait être institutionnalisé par ce nouvel accord parallèlement au renforcement du dialogue économique et commercial et des mécanismes de règlement des différends. Le nouvel accord avec le Chili devrait être accompagné d'un accroissement substantiel de l'aide financière destinée à ce pays afin de favoriser la coopération industrielle et technologique dans des secteurs comme l'environnement, les télécommunications et les technologies de l'information.